

**22 juin 2006, Ottawa**

**Allocution en chambre au sujet de la taxe d'entrée imposée aux Chinoises et Chinois**

Monsieur le Président, je m'adresse aujourd'hui à la Chambre pour officiellement tourner la page d'un chapitre malheureux de l'histoire canadienne. Durant cette période, un groupe de personnes – qui ne cherchaient qu'une vie meilleure – a été maintes et maintes fois ciblé, et ce, délibérément, pour des traitements injustes.

Je parle, bien sûr, de la taxe d'entrée imposée aux Chinoises et aux Chinois qui ont immigré dans ce pays ainsi que des autres mesures restrictives qui ont suivi. Le Canada que nous connaissons aujourd'hui ne serait pas ce qu'il est sans les efforts des travailleuses et des travailleurs chinois qui ont commencé à arriver au milieu du dix-neuvième siècle. Presque exclusivement des jeunes hommes, ces immigrants ont pris la décision difficile de quitter leur famille pour tenter leur chance à l'autre bout du monde dans un pays qu'ils appelaient la « montagne dorée ».

À partir de 1881, plus de 15 000 de ces pionniers chinois ont été associés à la plus grande construction de la nation qu'ait connue notre histoire – je veux parler de la construction du chemin de fer Canadien Pacifique. Des rives du Saint-Laurent, en passant par les étendues sans fin du bouclier et des prairies, à travers les majestueuses Rocheuses et les terrains accidentés de la Colombie-Britannique, – ce lien transcontinental a été la structure d'acier qui a soudé notre pays naissant. Il s'agissait d'un exploit d'ingénierie, – qui a contribué à la colonisation de l'Ouest, puis au développement de l'économie canadienne, et un exploit accompli essentiellement à la sueur de ces ouvriers chinois, les conditions dans lesquelles ces immigrants chinois travaillaient étaient au mieux très pénibles et quelquefois impossibles : à peu près un millier d'entre eux ont tragiquement laissé la vie dans la construction de ce chemin de fer. Et malgré tout, ces immigrants chinois ont persévéré, contribuant ainsi à assurer l'avenir du Canada.

Mais dès que le chemin de fer a été terminé, le Canada leur a tourné le dos. Tout d'abord, aux termes de la Loi de l'immigration chinoise de 1885, une taxe d'entrée de 50 \$ a été imposée aux Chinoises et aux Chinois pour les dissuader d'immigrer. Non content des conséquences de cette taxe, le gouvernement l'a haussée à 100 \$ en 1900, puis à 500 \$ – soit l'équivalent de deux ans de salaire – en 1903. Cette taxe est restée en vigueur jusqu'en 1923, année où le gouvernement a modifié la Loi de l'immigration chinoise fermant effectivement la porte à la quasi-totalité des Chinoises et des Chinois jusqu'en 1947. Le dominion de Terre-Neuve avait une loi semblable en vertu de laquelle une taxe d'entrée était imposée entre 1906 et 1949, année où cette province est entrée dans la confédération. Le gouvernement du Canada reconnaît les stigmates et l'exclusion subies à cette occasion par les Chinoises et les Chinois. Nous reconnaissons le coût élevé que représentait cette taxe pour les nombreux parents restés en Chine et qui n'avaient pu se retrouver, – ou quelquefois avaient vécu séparés dans l'extrême pauvreté pendant de nombreuses années.

Nous reconnaissons aussi que le fait de ne pas réellement reconnaître des injustices historiques a empêché nombre d'entre eux de se sentir pleinement Canadiennes et Canadiens. Par conséquent, Monsieur le Président, au nom de tous les Canadiens et du gouvernement du Canada nous présentons des excuses complètes aux Canadiennes et aux

Canadiens d'origine chinoise pour la taxe d'entrée et nous sommes profondément désolés de l'exclusion des immigrants qui a suivi.

gar nar dai doe heem.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de reconnaître notre responsabilité – mais de nous réconcilier avec ceux qui ont enduré de si grandes difficultés et avec l'ensemble de la communauté sino-canadienne, – qui continue d'apporter une si précieuse contribution à notre grand pays. Si les tribunaux canadiens ont jugé légaux la taxe d'entrée et l'interdiction d'immigrer, nous acceptons pleinement la responsabilité morale de reconnaître ces politiques honteuses de notre passé. Pendant plus de six décennies, ces mesures financières vexantes visant exclusivement les Chinoises et les Chinois ont été délibérément appliquées par l'État canadien. Il s'est agi d'une grave injustice, injustice que nous avons l'obligation morale de reconnaître.

Afin de donner plus de poids aux excuses d'aujourd'hui, le gouvernement du Canada offrira des paiements symboliques aux personnes qui ont été soumises à la taxe d'entrée et qui sont encore vivantes et aux conjoints de celles qui sont décédées. Par ailleurs, nous établirons un fonds pour participer au financement de projets communautaires visant à reconnaître la portée des mesures de guerre passées et les restrictions apportées à l'immigration des communautés ethnoculturelles. Aucun pays n'est parfait. Comme tous les autres, le Canada a commis des erreurs par le passé. Nous en sommes conscients. Toutefois, le peuple canadien est juste et bon, et il prend des mesures réparatrices lorsqu'il s'est trompé. Même si la taxe d'entrée – produit d'une époque profondément différente de la nôtre – remonte à un passé lointain, nous nous sentons tenus de réparer ce tort historique pour la simple raison qu'il est en notre devoir de le faire, ce que nous dicte l'esprit canadien.

En terminant, Monsieur le Président, permettez-moi d'assurer aux membres de la Chambre que notre gouvernement continuera de s'efforcer de faire en sorte que pareilles mesures injustes ne soient plus jamais appliquées. Nous sommes tous responsables de bâtir un pays fermement fondé sur la notion d'égalité des chances, sans égard à la race ou à l'origine ethnique. Les profonds regrets que nous inspirent les mesures racistes de notre passé stimuleront notre engagement indéfectible à construire un avenir meilleur pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Je vous remercie.